

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 avril 2021 – 17h00

Délibération n°2021/45

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Caillion-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt et un, le 21 avril à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (54 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, MOEUR Sébastien (S), MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (9) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, BASQUIN Etienne, GOURAUD Francis, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (10) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul à GODELIEZ NICAISE Véronique, DUDANT Pierre-Henri à DOERLER-DESENNE Axelle, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard à BONIFACE Didier, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, PLET Bernard à BACCOUT Fabrice, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2021/45 :

Portant adhésion de la commune de Honnechy au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE) au titre de la compétence « Ruissellement et érosion des sols » et retrait pour cette même compétence de la commune de Béthencourt

Madame la Vice-Présidente expose :

Dans le cadre de la compétence « Ruissellement et érosion des sols » : l'assemblée syndicale du SMABE par délibérations du 15 février 2021 a décidé d'accepter :

- l'adhésion de la commune de Honnechy
- le retrait de la commune de Béthencourt

Pour rappel, cette compétence est du ressort communal.

Vu le code de l'environnement, dont l'article L211-7, 4°,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver d'une part l'adhésion de la commune de Honnechy, d'autre part le retrait de la commune de Béthencourt au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE) au titre de la compétence « Ruissellement et érosion des sols ».

Adoptée à l'unanimité

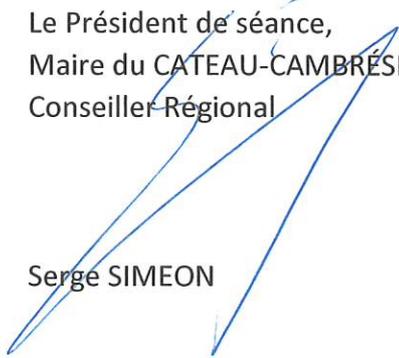
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 26 avril 2021 et de la publication le
26 avril 2021

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 26 avril 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Annexe 2021/45 :

Délibérations SMABE

N° 2021 / 004

Département	NORD
Arrondissement	CAMBRAI
Nombre de Membres	19
En exercice	44
Présents	27
Votants	28
Date de convocation	04.02.2021
Date de l'affichage	04.02.2021
Objet de la délibération	
Demande de retrait du SMABE de la commune de BETHENCOURT pour la compétence « ruissellement et érosion des sols »	
N° 2021 / 004	

S.O.U.S.P.R.E.F.E.C.T.U.R.E.D.E.C.A.M.B.R.A.I
ARRIVEE LE 18 FEV. 2021

S.M.A.B.E
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance du 15 Février 2021

L'an deux mil vingt et un
le quinze février à 18 Heures 30

le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à BEAUVOIS EN CAMBRESIS, Salle des Fêtes

Président : Yannick HERBET

COMPETENCE « GEMAPI »

Présents :- Yannick HERBET - Evalyne VIREMOUNEIX - Alban CAFFIAUX - Paul SOUPLY - Patrick FIEVET - Nicole GOURMEZ - Marc DEVIENNE - Pierre LAUDE - Bernard PLET - Jean-Claude GERARD - Jean-Marc GOSSART - Marie-Annick DENHEZ - Julien LEONARD - Cédric FONTAINE - Didier KEHL - Alexis BERNARD - Michel GOUVART - Jean-Pierre RICHEZ - Jean LEDUC - Albert GODARD - Gérard MONCLERCQ - André-Marie FORRIERE.

Absents excusés :- Alexandre BASQUIN (procuration donnée à Yannick HERBET) Guy DRUENNE

COMPETENCE « RUISSELLEMENT ET EROSION »

Présents :- Yannick HERBET - Evalyne VIREMOUNEIX - Bernadette GODET - Paul SOUPLY - Marc DEVIENNE -

Mme VIREMOUNEIX a été élue secrétaire.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que lors de sa séance du 23 décembre 2020, le Conseil Municipal de Béthencourt a sollicité son retrait du SMABE pour la compétence « ruissellement et érosion des sols » aux motifs que « le transfert de cette compétence a été décidée sans en connaître les conséquences financières » et que « cette compétence peut être exercée par la commune au mieux et au plus proche des citoyens ».

L'article L.5211-19 du CGCT prévoit cette possibilité de retrait mais avec le consentement de l'organe délibérant de l'IEPCI.

Il appartient donc au Conseil Syndical de se prononcer sur cette demande. En cas d'avis favorable, les Conseils Municipaux des communes membres auront également à se prononcer.

Considérant les arguments présentés et le fait que le SMABE n'a engagé à ce jour aucune dépense pour exercer cette compétence sur le territoire de la commune de Béthencourt, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité le retrait de cette commune pour la compétence « ruissellement et érosion des sols ». La présente délibération sera notifiée aux collectivités membres du SMABE.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,

Yannick HERBET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Cambrai le 18 FEV. 2021
Et publication au bulletin du 18 FEV. 2021

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

18 FEV. 2021

N° 2021 / 005

N

S.M.A.B.E

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance du 15 Février 2021

L'an deux mil vingt et un
le quinze février à 18 Heures 30

le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à BEAUVOIS EN CAMBRESIS, Salle des Fêtes

Président : Yannick HERBET

COMPETENCE « GEMAPI »

Présents :- Yannick HERBET - Evelyne VIREMOUNEIX - Alban CAFFIAUX - Paul SOUPLY - Patrick FIEVET - Nicole GOURMEZ - Marc DEVIENNE - Pierre LAUDE - Bernard PLET - Jean-Claude GERARD - Jean-Marc GOSSART - Marie-Annick DENHEZ - Julien LEONARD - Cédric FONTAINE - Didier KEHL - Alexis BERNARD - Michel GOUVART - Jean-Pierre RICHEZ - Jean LEDUC - Albert GODARD - Gérard MONCLERÇQ - André-Marie FORRIERE.

Absents excusés :- Alexandre BASQUIN (procuration donnée à Yannick HERBET) Guy DRUENNE

COMPETENCE « RUISSELLEMENT ET EROSION »

Présents :- Yannick HERBET - Evelyne VIREMOUNEIX - Bernadette GODET - Paul SOUPLY - Marc DEVIENNE -

Mme VIREMOUNEIX a été élue secrétaire.

Le Président rappelle à l'assemblée que les nouveaux statuts du SMABE, approuvée par arrêté préfectoral daté du 16 mai 2019, ont notamment eu pour effet de transformer le SMABE en syndicat à la carte doté de deux compétences optionnelles pouvant être exercées de manière distincte :

- la compétence GEMAPI
- la compétence « ruissellement et érosion des sols »

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis n'ayant transféré au SMABE que la seule compétence GEMAPI, la compétence « ruissellement et érosion des sols » relève du champ d'intervention communal.

Alerté sur ce point, la commune d'Honnechy a décidé d'adhérer au SMABE pour cette seule compétence par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2019

En conséquence, le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Honnechy conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Syndical accepte l'adhésion de la commune d'Honnechy pour la compétence B : ruissellement et érosion des sols

Fait en séance, les jour mois et an susdits.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président,

Yannick HERBET

Département
NORDArrondissement
CAMBRAI

Nombre de Membres

En exercice	44
Présents	27
Votants	28

Date de convocation
04.02.2021
Date de l'affichage
04.02.2021

Objet de la délibération

**Adhésion de la commune
d'Honnechy au SMABE pour
la compétence
« ruissellement des eaux et
érosion des sols »**

N° 2021 / 005

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cambrai le
Et publication au bulletin municipal du

18 FEV. 2021

18 FEV. 2021